

ORIENTATION

Information aux parents et aux élèves - Classe de 3^{ème}

Votre enfant est actuellement en classe de 3^{ème}, premier palier d'orientation de sa scolarité. Vous allez être amenés à formuler des vœux d'orientation en fonction de son profil d'élève, de ses souhaits et de ses attentes scolaires. A l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leurs études dans deux voies d'orientation.

▶ **Voie générale et technologique** (environ 70% des élèves suivent cette voie) : études moyennes ou longues 5 à 8 ans (ou plus) après la 3^{ème} en passant par le lycée d'enseignement général et technologique (LEGT).

▶ **Voie professionnelle** (environ 30% des élèves suivent cette voie) : études courtes ou moyennes 2 à 5 ans après la 3^{ème} en passant par le lycée professionnel (LP) ou l'apprentissage (en entreprise et CFA).

1-Etapes de l'orientation

▶ **2^{ème} trimestre** : **formulation des vœux provisoires**. Il est possible de demander :

1) *2^{nde} Générale et Technologique*, 2) *2^{nde} professionnelles (en LP ou en CFA)* 3) *1^{ère} année de CAP (en LP ou en CFA)*.

Le conseil de classe donne un **avis provisoire** sur les vœux formulés (favorable, réservé ou défavorable).

▶ **3^{ème} trimestre** : **de mars à juin** :

- **phase de dialogue** : entretien d'orientation avec le professeur principal, et éventuellement le Psychologue de l'Education Nationale (Psy-EN).
- **formulation des vœux définitifs** et précis (établissement, spécialité, régime, options...). Le chef d'établissement, sur proposition du conseil de classe, prend une **décision d'orientation**. Dans le cas d'une demande de passage en *2^{nde} Générale et Technologique* (ou *2^{nde} spécifique*) si la décision est négative, la famille peut faire appel.

2-Principe général de l'affectation

L'affectation des élèves dans les lycées publics et privés sous-contrat passe par une application informatique (AFFELNET). A chacun des vœux correspond un nombre de points (barème), calculé à partir des résultats de l'année de troisième dans chaque matière. En 2019-2020, le nombre maximum de vœux était de 10.

- Ces vœux concernent les lycées publics et privés sous-contrat.

- Ces vœux ne concernent pas les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) sauf pour recensement à des fins statistiques.

3- Affectation dans la voie générale et technologique

Pour entrer en seconde générale et technologique ou en seconde technologique spécifique, l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre est important mais non déterminant. En revanche, la décision du conseil de classe du 3^{ème} trimestre est déterminante. Le lycée d'enseignement général de secteur (déterminé en fonction du domicile du responsable légal) accueille **de droit** tous les élèves qui obtiennent le passage en 2^{nde} générale et technologique et qui le demandent dans leurs vœux (Lycée Jean Renou, La Réole, pour les élèves relevant du secteur du collège de Monségur). Pour les autres lycées (hors secteur, enseignements à capacité d'accueil limitée, langues vivantes rares, sections sportives, 2^{de} spécifique HR, sections binationales, internationales,...) il peut être nécessaire de faire des démarches auprès des établissements concernés (présélection sur dossier), de demander une dérogation au secteur scolaire ou d'être sélectionné sur dossier. Dans tous les cas, un vœu au moins doit porter sur une 2^{de}GT dans le lycée de secteur.

4- Affectation dans la voie professionnelle

Il n'y a pas de lycée professionnel « de secteur ». Aussi, contrairement à l'affectation en 2^{de} générale et technologique dans l'établissement de secteur, l'affectation en 2^{de} professionnelle et 1^{ère} année de CAP dans les LP demandés n'est pas garantie. Les élèves font l'objet d'un classement en fonction d'un barème pour être sélectionnés dans l'application AFFELNET en fonction de leur rang et des places disponibles. Le nombre de places dans les sections de lycées professionnels est toujours limité en 2^{de} professionnelle Bac pro 3 ans ou en 1^{ère} année de CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) 2 ans.

La plupart des diplômés professionnels se préparent également en **apprentissage en alternance entreprise/CFA**. Pour entrer en apprentissage, il faut signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise. **Dans ce cas, c'est à l'élève et à sa famille de trouver un employeur.** Il est fortement recommandé aux élèves qui souhaitent entrer en apprentissage de formuler également des vœux de lycée professionnel et de se mettre en relation avec le CFA dispensant la formation.

Exemple de vœux en lycée professionnel public

Vœu 1 : 2^{nde} pro Esthétique Cosmétique - Lycée La Morlette (Cenon)

Vœu 2 : 2^{nde} pro Métiers de la relation client - Lycée Anatole de Monzie (Bazas)

Vœu 3 : 2^{nde} pro Animation enfance et personnes âgées - Lycée Condorcet (Arcachon)

Vœu 4 : 2^{nde} pro Optique-lunetterie - Lycée J. Brel (Lormont)

ATTENTION : en LP, il y a **fréquemment beaucoup plus de demandes que de places** dans les formations. La sélectivité de certaines sections peut être très forte.

Exemples en voie professionnelle (en juin 2019)

▶ En 2^{nde} Pro *Accompagnement Soins et Service aux Personnes* à Bazas. 30 places / 36 candidats 1^{er} vœu.

▶ En 2^{nde} Pro *Esthétique* à Cenon. 48 places / 105 candidats 1^{er} vœu.

▶ En 2^{nde} Pro *Cuisine* à Talence. 36 places / 69 candidats 1^{er} vœu.

▶ En 2^{nde} Pro *Maintenance des Véhicules* à Bordeaux. 70 places / 141 candidats 1^{er} vœu.

Il peut donc arriver que des élèves ne soient affectés sur aucun de leurs vœux s'ils ne demandent que des formations pour lesquels le nombre de demandes excède la capacité d'accueil. Des solutions leur sont alors proposées dans les sections de lycées professionnels où il reste de la place **car certaines formations sont peu demandées** :

▶ En 2^{nde} Pro *Métiers de la gestion administrative, de la logistique et du transport* à Bègles. 72 places / 14 candidats 1^{er} vœu.

▶ En 2^{nde} Pro *MELEC* à Eysines. 30 places / 10 candidats 1^{er} vœu.

▶ En 2^{nde} Pro *Technicien d'usinage* à Talence. 30 places / 12 candidats 1^{er} vœu.

5- Pour s'informer

- Documents de l'ONISEP consultables au CDI ou au CIO ;

- Le site www.onisep.fr : onglet « collège », rubrique « orientation ».

- Vers le mois de mars, l'ONISEP distribuera gratuitement à tous les élèves de 3^{ème} du collège une brochure régionale d'information. Elle vous aidera à préciser vos vœux.

- Le salon AQUITEC aura lieu les 26, 27 et 28 février 2021.

- Les journées portes-ouvertes des établissements scolaires (de janvier à avril).

- les mini-stages d'immersion en LP (des informations vous parviendront par le Professeur Principal).

6- Pour faire le point tout au long de l'année

- Des « **tables rondes orientation** » auront lieu dans le courant du 2^{ème} trimestre : ces rendez-vous individuels entre la famille et l'équipe en charge de l'orientation (Principal, professeur principal, psychologue EN et CPE) ont pour objet de faire le point sur le projet d'orientation de l'élève, de répondre aux questions et d'apporter aide et conseil à l'élève et à sa famille.

- Le **professeur principal** de la classe : c'est lui qui coordonne les actions en matière d'orientation.

- Le **Psychologue de l'Education Nationale (Psy-EN)**, M. SOUSA. Permanence au collège le mardi. Je reçois aussi les parents d'élèves. Sur rendez-vous à prendre à la vie scolaire ou directement auprès de moi.

- Le **Centre d'Information et d'Orientation de Langon**, 12, allées Garros. Ouvert à tous publics (scolaires et non scolaires) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Permanence des Psy-EN tous les après-midi durant la période scolaire et toute la journée durant les vacances scolaires. Entretiens uniquement sur rendez-vous Tel : 05.56.63.63.25.

